



**Débat public sur les options générales
en matière de gestion des déchets radioactifs
de haute activité et de moyenne activité à vie longue**

Septembre 2005

Contacts presse :

Hélène Saint-Raymond : 01 49 09 85 77 – helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com

Dominique Danaë : 01 49 09 25 81 – dominique.danae@tbwa-corporate.com

Fax : 01 49 09 27 09

SOMMAIRE

I. L'origine du débat	p. 3
<ul style="list-style-type: none">- Quelle gestion pour les déchets radioactifs et les matières nucléaires ?- La loi du 30 décembre 1991- 2005 : l'année des bilans- La saisine de la CNDP	
II. L'instance organisatrice du débat	p. 5
La Commission particulière du débat public (CPDP) sur la gestion des déchets radioactifs, mandatée par la CNDP	
<ul style="list-style-type: none">- Sa mission- Ses membres- Ses engagements	
III. Le périmètre du débat	p. 6
<ul style="list-style-type: none">- Un point de départ : les suites de la loi du 31 décembre 1991- Un élargissement technique- Un élargissement aux questions de société	
IV. Le sujet du débat	p. 7
<ul style="list-style-type: none">- 10 questions résument le sujet défini par la CPDP pour cerner le débat sans le réduire	
V. Les modalités d'organisation du débat	p. 9
<ul style="list-style-type: none">- Les 4 temps forts du débat- Le calendrier du débat- La carte de France du débat	
VI. Les objectifs et les perspectives du débat	p. 13
<ul style="list-style-type: none">- Organiser le partage d'information au niveau territorial et national- Préparer le futur en provoquant une réflexion sur les processus de prises de décision à mettre en œuvre après 2006	
VII. Annexes	p. 15
<ul style="list-style-type: none">- Glossaire- Informations complémentaires	

I. L'origine du débat

Quelle gestion pour les déchets radioactifs et matières nucléaires ?

Depuis plus de quarante ans, le parc électronucléaire français produit des déchets radioactifs. La définition et la mise en œuvre de solutions de gestion sûres et pérennes pour tous ces déchets sont aujourd'hui une nécessité, du point de vue de l'ensemble des citoyens comme de celui des industriels du secteur nucléaire et des pouvoirs publics français. Ceci s'impose, quelle que soit la place qui sera accordée au nucléaire dans la politique énergétique française de demain. Mais les solutions doivent être discutées en fonction des diverses hypothèses en la matière.

En France, et comme dans tous les pays qui ont recours à l'énergie nucléaire, la question de la gestion des déchets radioactifs n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs décennies, les responsables du nucléaire s'interrogent : que faire face à un volume croissant de déchets radioactifs dont l'activité et la durée de vie sont telles qu'ils demeurent dangereux pendant des milliers d'années ?

La loi du 30 décembre 1991

Le 30 décembre 1991, le Parlement vote la loi proposée par le député du Nord Christian Bataille. Elle définit précisément 3 axes de recherche et donne 15 ans aux scientifiques pour étudier les différentes solutions : la séparation/transmutation, l'entreposage de surface et le stockage géologique. Pour ce dernier, elle prévoit la création de laboratoires de recherche souterrains. Finalement, un seul sera implanté à Bure.

La loi Bataille donne un rôle important au Parlement en matière de décision : elle prévoit qu'au plus tard en 2006, le Gouvernement transmettra au Parlement un rapport global d'évaluation de ces recherches, accompagné d'un projet de loi fixant les orientations retenues.

2005 : l'année des bilans

Le 16 mars 2005, dans un rapport intitulé « Pour s'inscrire dans la durée : une loi en 2006 sur la gestion des déchets radioactifs », l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) a présenté une synthèse des acquis issus des recherches menées sur les 3 axes de la loi de 1991 ainsi qu'un panorama international de l'avancement des différents pays nucléarisés dans le domaine de la gestion des déchets nucléaires.

Le 30 juin, le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) et l'Andra (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs), organismes de recherches pilotes sur les trois axes définis par la loi de 1991, ont à leur tour remis leurs rapports au ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et au ministre de l'Industrie.

Ces rapports marquent l'achèvement de quatorze années de recherche et constituent le socle de connaissances scientifiques nécessaire pour fonder une décision sur la gestion des déchets radioactifs. Ils ont fait l'objet de divers travaux d'évaluation par la Commission Nationale d'Évaluation, la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection, la revue internationale de pairs sous l'égide de l'OCDE, qui ont été ou seront rendus publics.

La saisine ministérielle

Afin de recueillir les attentes des citoyens et compléter ainsi les éléments de réflexion acquis par les évaluations techniques, le ministre de l'Industrie et le ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ont par ailleurs souhaité qu'un large processus d'information et de débat soit organisé auprès du grand public.

La décision de la CNDP

Compte tenu de la sensibilité du public, des interrogations qui entourent la question des déchets radioactifs et l'importance de ses enjeux socio-économiques et environnementaux pour les générations présentes et futures, la CNDP a décidé en mars 2005 d'organiser elle-même un débat public **national** sur « **les options générales de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue** ». Elle a nommé une Commission Particulière du Débat Public pour mener le débat et en a prescrit les conditions.

A propos de : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

Extraits de l'article 134 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

« La Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, (...) dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. La participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet. (...) Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la Commission nationale du débat public en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement. »

II. L'instance organisatrice du débat mandatée par la CNDP

La Commission particulière du débat public (CPDP) sur la gestion des déchets radioactifs

Sa mission

Nommée en avril 2005, la Commission Particulière sur la gestion des déchets radioactifs a pour mission de piloter le débat, de sa phase préparatoire à sa conclusion fin janvier 2006.

Tout au long de la durée du débat, la Commission ne se prononce pas sur le fond du sujet, mais veille au respect de la participation du public, à travers trois rôles :

- un **rôle d'information** par la diffusion d'une information complète, transparente, plurielle et accessible à tous
- un **rôle d'animation** par l'organisation des réunions publiques et d'autres modes d'expression du public
- un **rôle de restitution**, la CPDP rend compte, de manière exhaustive et impartiale, des opinions exprimées tout au long du débat.

Ses membres

La CPDP sur la gestion des déchets radioactifs se compose de 7 membres, choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

- **Georges Mercadal**, Président de la CPDP et Vice-Président de la CNDP.
- **Dominique Boullier**, Professeur des Universités, spécialiste en sociologie des techniques et de l'innovation.
- **Paula Ceccaldi**, Journaliste spécialisée en santé, sciences de la vie, environnement.
- **Jean-Claude Darras**, Président honoraire du Tribunal administratif de Marseille.
- **Robert Guillaumont**, Professeur honoraire des Universités, spécialiste en chimie et radiochimie.
- **Jean-Paul Schapira**, Directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste en physique nucléaire.
- **Catherine Vourc'h**, Spécialiste en médiation et animation de réseaux-experts.

Ses engagements

Au service du public, les membres de la CPDP sont soumis à une stricte neutralité. Ils animent le débat dans le respect des principes suivants :

- **La transparence** : les membres de la CPDP s'assurent de la clarté et de l'accessibilité des informations
- **L'équivalence** : ils accordent une importance identique à l'expression, aux avis et aux suggestions de chacun
- **L'argumentation** : ils veillent à ce que chaque prise de position soit argumentée et étayée.

III. Le périmètre du débat

Un point de départ : les suites de la loi du 30 décembre 1991

Conformément à la saisine, le débat est consacré aux questions relatives aux trois axes de recherche sur les solutions de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue énoncés par la loi de 1991 :

- **Axe 1 : La « séparation-transmutation »** : réduire la durée de vie, la nocivité des déchets et leur volume ultime. Les recherches sont pilotées par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)
- **Axe 2 : Le stockage en couches géologiques profondes** : concevoir une solution de stockage pérenne, notamment grâce à la réalisation de laboratoires souterrains. Les recherches sont pilotées par l'Andra (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs)
- **Axe 3 : L'entreposage de longue durée en surface et sub-surface** : concevoir une installation industrielle permettant de mettre en attente des déchets et leur reprise en vue d'une solution définitive. Le CEA est chargé de ces recherches.

Grâce au travail préparatoire effectué entre mars et juillet 2005, la CPDP a mesuré la difficulté de réduire le débat aux seules questions évoquées ci-dessus. La gestion des déchets radioactifs renvoie en effet chez les citoyens à une réalité plus large que celle des seuls déchets à haute activité et à vie longue, voire des seuls déchets puisque cette notion elle-même fait controverse. Cette question renvoie aussi à de nombreux enjeux socio-économiques voire éthiques.

Un élargissement technique

La CPDP a donc décidé de donner au public les moyens de situer les questions techniques posées par les trois axes de recherche dans une perspective plus large. Seront ainsi notamment abordés les risques présentés par l'ensemble des déchets et matières nucléaires en France et les solutions qui y sont apportées. Parallèlement, la relation entre les décisions de politique énergétique et la gestion des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue sera discutée.

Pour compléter son information, le public disposera d'une analyse contradictoire de l'ensemble du sujet, réalisée à la demande de la CPDP, par trois experts des questions énergétiques et nucléaires, connus pour leurs analyses critiques sur la question nucléaire : Benjamin Dessus, Bernard Laponche et Yves Marignac.

Un élargissement aux questions de société

La CPDP a également décidé de donner une place majeure à la manière de préparer les décisions qui resteront à prendre après 2006. Ce souci d'organiser le processus de décision a été un point fort de la loi de 1991 avec notamment la création de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) et constitue l'enjeu du débat public d'aujourd'hui.

IV. Le sujet du débat

10 questions résument le sujet défini par la CPDP pour cerner le débat sans le réduire

La Commission Particulière du Débat Public a identifié dix questions que les acteurs sont conviés à approfondir.

1. Quelle situation matérielle aujourd'hui ?

Où sont aujourd'hui les matières radioactives et les déchets ? Qui s'en occupe ? Comment ?
Le dispositif est-il satisfaisant ? Comparaisons internationales.

2. Quels risques et quelles précautions ? Les déchets et matières à vie longue ?

Quels sont les dangers généraux de la radioactivité pour l'homme ? Comment risque-t-on d'être exposé à ces dangers du fait des déchets radioactifs ? Quelles sont les précautions prises ? Sont-elles suffisantes ? En quoi le cas des déchets à vie longue reste à traiter ?

3. De quel temps dispose-t-on ? L'entreposage longue durée est-il possible ?

Quel rôle peut-il jouer ?

La solution appliquée aujourd'hui, l'entreposage après conditionnement, peut-elle être étendue pour gérer sur plusieurs siècles les déchets radioactifs à vie longue ?

4. Que peut-on éliminer par la séparation et la transmutation ?

La transmutation, transformation des éléments radioactifs longs en éléments à vie plus courte, est-elle un rêve d'alchimiste ou une recherche réaliste ? Faut-il poursuivre l'impulsion donnée par la loi de 1991 ? Quand et comment cela peut-il aboutir ?

5. Peut-on faire moins de déchets ? Plus du tout ? Quand ? Sous quelles hypothèses ?

Comment la situation pourrait-elle évoluer dans les décennies à venir ? Quel est l'effet du retraitement ? Quel serait l'effet d'une décision à terme de renouvellement ou non des centrales nucléaires ? Et l'effet de la technique des nouveaux réacteurs ? Et si les recherches sur la transmutation réussissent ? Quels sont, pour la gestion des déchets, les choix ainsi ouverts dans les 10 à 15 prochaines années ?

6. Peut-on stocker les déchets à vie longue avec une sécurité suffisante et durable ?

Quel rôle pour le stockage géologique en vue de gérer, dans la longue durée, les déchets radioactifs à vie longue existants et à venir et en préservant les générations futures ? Est-il au point ou nécessite-t-il encore des études ? Son opportunité dépend-elle des évolutions à long terme étudiées précédemment ?

7. Doit-on viser une solution ou organiser les choix dans un calendrier ?

Entre entreposage, transmutation et stockage géologique - les trois axes de recherche ouverts par la loi de 1991 - faut-il choisir ou faut-il les combiner pour parvenir à un résultat bien au point et partagé ?

8. Comment créer les conditions équitables de la participation du public ?

Jusqu'à présent, pourquoi le sujet a-t-il été réservé à un cercle d'experts ? Quels enseignements tirer des expériences conduites en France et à l'étranger ? Comment construire un socle de connaissances partagé ?

9. Comment réaliser un juste équilibre entre générations ? Entre territoires ?

Dans les prochaines années, quel accompagnement territorial pour la poursuite des recherches ? En vue du rendez-vous pour la mise en œuvre d'une solution durable, comment évaluer les moyens financiers à laisser aux générations à venir pour qu'elles puissent faire face aux investissements qui seront nécessaires ? De quels autres devoirs la génération présente devra-t-elle s'acquitter ? Les politiques d'aménagement du territoire permettront-elles, à court et à long termes, de construire un juste équilibre entre les territoires intéressés et la nation ?

10. Comment conduire démocratiquement un calendrier ?

Au vu des débats précédents, quels sont, pour la gestion des déchets, les choix importants des 10 à 15 prochaines années ? Comment les préparer ? Quel serait le rôle des différents acteurs ? Qui prendrait quelles décisions ? Le public serait-il consulté à nouveau ? Ailleurs comment font-ils ?

V. Les modalités d'organisation du débat

Les 4 temps forts du débat

Septembre : auditionner les publics directement concernés

Au regard de la complexité du sujet, des craintes qu'il inspire, des oppositions qui se manifestent, la CPDP a jugé indispensable de se mettre à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle elle organise, en septembre, des auditions des publics plus particulièrement concernés par le développement des trois axes de recherche. De telles réunions se tiendront successivement dans les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, du Gard et de la Manche.

Octobre : débattre des options scientifiques et techniques

La CPDP a décidé de donner au public les moyens de situer les questions techniques posées par les trois axes de recherche dans une perspective plus large. Seront ainsi notamment abordés, courant octobre, à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris (La Villette), le tableau général des déchets et matières nucléaires en France et les scénarios d'évolution de ces déchets et matières en fonction d'un jeu d'hypothèses sur l'évolution de la consommation d'électricité et les décisions en matière de politique énergétique.

Novembre : approfondir la question « déchets nucléaires et démocratie »

Le débat portera également, en novembre, sur la manière de préparer les décisions qui resteront à prendre après 2006. Ce souci d'organiser le processus a été un point fort de la loi de 1991 avec notamment la création de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) et demeure un des enjeux majeurs du débat publics d'aujourd'hui.

Décembre - Janvier : s'assurer que tout a bien été dit

Ainsi, du bilan des recherches conduites ces quinze dernières années aux scénarios d'évolution possibles à long terme des déchets nucléaires et à la réflexion sur la préparation des décisions pour les dix ou quinze ans à venir, le public est convié à un tour d'horizon large et complet pour éclairer le projet de loi que le Gouvernement doit présenter en 2006 et le débat parlementaire auquel il sera soumis.

Auditions du public		
Lieu	Date et horaire	Adresse
● Bar-le-Duc	Lundi 12 septembre 2005, 18h	EPL Agro - Technopôle Ph. de Vilmorin 55000 Bar-le-Duc
● Saint-Dizier	Mardi 13 septembre 2005, 18h	Le Palace - 1 rue des Bragards 52100 Saint-Dizier
● Pont-du-Gard	Jeudi 15 septembre 2005, 19h30	Site Pont du Gard - Auditorium Pitot Route du Pont du Gard - Rive droite 30210 Vers Pont du Gard
● Cherbourg	Lundi 19 septembre 2005, 18h	IUT Cherbourg Manche - Amphithéâtre Amiot Rue Max-Pol Fouchet - 50130 Octeville

Thèmes « scientifiques et techniques »			
Lieu	Date et horaire	Thème	Adresse
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 1 ^{er} octobre 2005 9h30 - 17h30	Tableau des problèmes posés par les déchets nucléaires. L'entreposage de longue durée.	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Amphithéâtre Gaston Berger 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 8 octobre 2005 9h30 - 17h30	Moins ou pas de déchets : quand, comment ? La séparation-transmutation, les scénarios d'évolution à long terme.	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Amphithéâtre Gaston Berger 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris
● Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris)	Samedi 22 octobre 2005 9h30 - 17h30	Stockage. La combinaison des solutions de gestion. Quels choix ? Quel calendrier ?	Cité des Sciences et de l'Industrie La Villette Espace Condorcet 30 av. Corentin Cariou - 75019 Paris

Thèmes « démocratie et déchets »			
Lieu	Date	Thème	Adresse
● Joinville	Mercredi 9 novembre 2005	Accompagnement économique local des expérimentations.	Salle des Fêtes Place Charles de Gaulle 52300 Joinville
● Caen	Mardi 15 novembre 2005	Information et partage des connaissances.	Université de Caen - Campus 1 Amphithéâtre Alexis de Tocqueville Esplanade de la Paix - 14000 Caen
● Nancy	Vendredi 18 novembre 2005	Juste équilibre entre générations, entre territoires.	Ecole des Mines Amphithéâtre Bertrand Schwartz Parc Saurupt - 54000 Nancy
● Aix-en-Provence	Jeudi 24 novembre 2005	Qui décide quoi, quand et comment ?	Institut d'Etudes Politiques 25 rue Gaston de Saporta 13100 Aix-en-Provence

Réunions synthétiques		
Lieu	Date	Adresse
● Dunkerque	Courant décembre 2005	à déterminer
● Blois	Courant décembre 2005	à déterminer
● Toulouse	Début janvier 2006	à déterminer

Réunion de clôture		
Lieu	Date	Adresse
● Lyon	Vendredi 13 janvier 2006	à déterminer



Les outils du débat

Afin de favoriser le partage d'information et permettre à chacun de prendre part au débat, la CPDP met à la disposition du public :

Dès le début du débat :

- **Le dossier du débat** avec :
 - **La présentation du débat** par la CPDP
 - **Le rapport des ministères**. Après le bilan des recherches effectuées sous l'égide de la loi de 1991, il pose les questions que le débat devrait éclairer.
 - **La présentation par chacun des acteurs** impliqués dans le cycle des déchets – **Andra** (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), **AREVA**, **CEA** (Commissariat à l'Energie Atomique), **EDF** - de son propre rôle et de ses travaux, notamment suite à la loi de 1991
 - **Le résumé du rapport de l'OPECST** (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) qui, sur la base du résultat des recherches, propose une stratégie pour l'avenir
 - **La synthèse du rapport de la CNE** (Commission Nationale d'Evaluation, commission indépendante instituée par la loi de 1991), dédié spécifiquement à une appréciation scientifique des recherches
 - **L'analyse contradictoire de l'ensemble du sujet**, faite à la demande de la CPDP, par trois experts des questions énergétiques et nucléaires, connus pour leurs analyses critiques sur la question nucléaire : B. Dessus, B. Laponche et Y. Marignac, dont on peut consulter la bibliographie sur le site internet de la CPDP.
- **Les cahiers d'acteurs**, proposés par :

Association des Ecologistes pour le Nucléaire ; le Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France ; les collectifs Bure-Stop (CEDRA 52 et CDR 55) ; la Coordination Nationale des Collectifs contre l'Enfouissement des Déchets Radioactifs ; le Comité de Réflexion et d'Information sur la Lutte Anti-Nucléaire ; Greenpeace France avec WWF, Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement et France Nature Environnement ; le Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire ; Sauvons le Climat ; la Société Française d'Energie Nucléaire ; Sortir du Nucléaire.

- **Le site Internet** : www.debatpublic-dechets-radioactifs.org et son forum

Tout au long du débat :

- Les **cahiers d'acteurs** (4 pages) seront proposés par les différents acteurs du débat
- Les **comptes-rendus intégraux** des propos échangés lors des réunions publiques

A la fin du débat :

- Le **compte-rendu du débat** établi par la CPDP et son **bilan** dressé par le Président de la CNDP seront largement diffusés en janvier 2006.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable en ligne sur le site du débat www.debatpublic-dechets-radioactifs.org et disponible sur demande à la CPDP au 94 bis avenue de Suffren – 75015 Paris

VI. Objectifs et perspectives du débat

- **Organiser le partage d'information au niveau territorial et national**

Différentes études menées par le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) ou encore l'Institut de Recherche sur la Sûreté Nucléaire ont montré que la majorité des citoyens perçoit les déchets radioactifs comme un « tabou » et qu'il persiste une grande part de méfiance vis-à-vis de l'information sur le nucléaire en général.

Organisé dans le souci d'éclaircir les idées reçues sur le sujet, le débat doit avant tout permettre à chacun d'entre nous de s'informer et de faire part de ses préoccupations et interrogations sur la question des déchets radioactifs et de leur gestion.

La CPDP s'est attachée à organiser un débat qui favorise l'écoute, l'expression et la prise en compte des opinions de chacun.

Les différents acteurs du débat :

- le **public**
 - les **pouvoirs publics** pour l'exposé des tenants et aboutissants du débat
 - les **opérateurs du nucléaire** (EDF, AREVA) pour la stratégie industrielle
 - les **chercheurs** (CEA, Andra) et les **évaluateurs** (OPECST, CNE)
 - les **associations** et les **collectivités territoriales** pour exprimer leurs opinions et faire valoir leurs préoccupations.
-
- **Préparer le futur en provoquant une réflexion sur les processus de prises de décision à mettre en œuvre en matière de gestion des déchets radioactifs après 2006**

Si le but premier du débat est d'informer les citoyens et d'être attentif à leurs attentes, son véritable enjeu réside dans la préparation de l'avenir. La question des déchets radioactifs et de leur devenir renvoient à des enjeux environnementaux et socio-économiques importants pour les générations présentes et surtout futures qui ne doivent pas être sous-estimés.

Au travers d'une série de conférences-débats intitulée « **Démocratie et déchets** », la CPDP souhaite poser les questions de société liées à la question des déchets radioactifs auxquelles la France est et sera confrontée demain. Ces conférences seront l'occasion d'évoquer les « chantiers » à venir en termes de prises de décision sur la question des déchets et, en croisant les expertises, d'aborder les solutions qu'il est déjà permis d'envisager.

- **Joinville (Haute-Marne), le 9 novembre**, « **l'accompagnement économique local des expérimentations** : envisager l'accompagnement économique d'une éventuelle deuxième phase de recherche à la lueur des expériences précédentes et des répercussions locales

- **Caen (Calvados), le 15 novembre**, « **l'information et le partage des connaissances en matière de gestion des déchets nucléaires** » : comment passer de la diffusion d'information qui cherche à convaincre à un processus interactif qui vise à partager un socle de connaissances
- **Nancy (Moselle), le 18 novembre**, « **le juste équilibre entre générations, entre territoires** » : envisager la question de la gestion des déchets nucléaires en termes d'héritage sur le très long terme et les modalités de financement
- **Aix-en-Provence (Bouches du Rhône), le 24 novembre**, « **qui décide, quoi et comment** » : faire le point sur les choix prévus pour après 2006 et leurs principaux tenants et aboutissants techniques et sociaux en examinant les expériences étrangères en la matière.

Complémentaire des évaluations techniques, le débat public permettra au Gouvernement d'intégrer les attentes des citoyens à la réflexion qui sera menée au tout début 2006 afin de formaliser le projet de loi.

ANNEXES

GLOSSAIRE

- **Déchet radioactif** : notion complexe qui varie d'un pays à l'autre. Il n'existe pas de consensus international sur le sujet. Pour sa part, la France applique le principe de précaution et considère comme radioactifs tous les déchets comportant de la radioactivité artificielle, en particulier ceux issus de l'industrie nucléaire et quelle que soit leur origine : réacteurs, laboratoires, usines de traitement de combustible...
- **La séparation - transmutation** : étudie la possibilité de réduire la nocivité des déchets, en séparant les éléments les plus dangereux et de durée de vie longue des combustibles usés afin de les transformer dans des réacteurs en éléments radioactifs de durée de vie plus courte ou en éléments stables.
- **Le stockage en couches géologiques profondes** : les colis de déchets radioactifs sont mis dans des galeries creusées à plusieurs centaines de mètres de profondeur. L'objectif est d'isoler les déchets sur une durée suffisante pour que leur radioactivité diminue, puis de confiner les éléments radioactifs pour qu'ils ne présentent plus de risque significatif à long terme en cas de retour à la biosphère.
- **L'entreposage de longue durée en surface et sub-surface** : les colis de déchets sont placés dans une installation de surface ou sub-surface destinée à les abriter de manière sûre sur une durée donnée qui est de l'ordre d'une à plusieurs centaines d'années. A l'issue de cette durée, bien inférieure à la durée de vie de certains déchets à vie longue, les déchets doivent être repris et gérés à nouveau.
- **OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques)** : structure d'évaluation propre au Parlement créée par la loi du 8 juillet 1983. Elle a pour mission d'évaluer et d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technique afin d'éclairer ses décisions. A cet effet, l'Office recueille des informations, met en oeuvre des programmes d'études et procède à des évaluations.
- **CNE (Commission Nationale d'Evaluation)** : créée par la loi du 30 décembre 1991, cette commission, composée de personnalités scientifiques, a pour mission d'évaluer les résultats des recherches sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité à vie longue selon les trois axes prescrits par la loi. La CNE établit chaque année un rapport d'évaluation, qui est transmis par le Gouvernement au Parlement (Office parlementaire d'évaluation de choix scientifiques et technologiques). La CNE est également chargée de suivre la situation internationale des recherches sur la gestion des déchets radioactifs.
- **CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)** : organisme public de recherche dans les domaines de l'énergie, de la défense et des technologies de l'information et de la santé. Il est chargé des recherches sur la séparation/transmutation et l'entreposage de longue durée en surface et sub-surface (axes des recherches 1 et 3).
- **Andra (Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs)**: établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Indépendante des producteurs de déchets et placée sous la tutelle des ministères en charge de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, l'Andra est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France et notamment des recherches sur le stockage en couches géologiques.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

De nombreux documents sont disponibles sur le site de la CPDP :

www.debatpublic-dechets-radioactifs.org

Vous y trouverez notamment :

- **Le texte de la loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs**

- **Le texte de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité**

- **La présentation de la CNDP (rôle, composition...) :**
 - **décision n° 2005/45/OGDN/6**

- **Les décisions de la CNDP du 2 mars et du 25 juillet 2005 :**
 - **décision n°2005/10/OGDN/1**
 - **décision n°2005/45/OGDN/6**